

Appel à manifestation d'intérêt (pas de date limite)

pour le programme de stage de l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)

RÉFÉRENCE: ACER/TRAINEE/2017/OC

1. Presentation de l'agence

L'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ci-après l'«Agence») est un organe de l'Union européenne (ci-après l'«UE») juridiquement établi par le règlement (CE) n° 713/20091 et opérationnel depuis 2011. L'Agence joue un rôle essentiel dans la libéralisation des marchés européens de l'électricité et du gaz naturel.

L'Agence a pour objectif d'aider les autorités de régulation nationales (ARN) à exercer, au niveau de l'Union, l'activité de régulation qu'elles exercent dans les États membres et, au besoin, de coordonner leur action.

À cet égard, l'Agence:

- a) complète et coordonne les travaux des autorités de régulation nationales;
- b) participe à l'élaboration de règles régissant les réseaux européens;
- c) prend, sous certaines conditions, des décisions individuelles contraignantes sur les modalités et conditions d'accès et de sécurité opérationnelle relatives aux infrastructures transfrontalières, sur la répartition des coûts transfrontaliers pour les projets d'intérêt commun et sur les modalités et conditions ou les méthodes de mise en œuvre des codes de réseau;
- d) conseille les institutions européennes sur les questions touchant à l'électricité et au gaz naturel;
- e) surveille les marchés intérieurs de l'électricité et du gaz naturel et élabore des analyses;
- f) surveille les marchés de gros de l'énergie en vue de détecter et de décourager les abus de marché et de garantir l'intégrité et la transparence des marchés de gros de l'énergie de l'UE.

Les principaux domaines d'activité de l'Agence sont les suivants:

- soutien à l'intégration du marché européen, principalement par l'intermédiaire de la mise en place d'un réseau et de règles du marché communs ainsi que de la coordination des initiatives régionales, qui représentent des efforts concrets déployés par les opérateurs du marché en faveur d'une plus grande intégration;
- conseil aux institutions de l'UE sur des questions relatives à l'infrastructure énergétique transeuropéenne: l'Agence émet des avis sur les plans décennaux de

développement du réseau afin de garantir que ces plans sont conformes aux priorités fixées au niveau de l'UE;

 surveillance du marché de l'énergie: l'Agence a pour mission générale de surveiller le marché au niveau de l'UE et est investie, depuis fin 2011, d'une responsabilité très spécifique de surveillance des marchés de gros de l'énergie.

L'Agence emploie actuellement plus de 80 personnes et son budget annuel approuvé pour 2017 s'élève à 13,3 millions d'euros. Elle est composée de cinq départements (Électricité, Gaz, Surveillance du marché et des pratiques, Intégrité et transparence du marché, et Administration) et du bureau du directeur. Pour accéder à l'organigramme de l'Agence, cliquez sur le lien suivant:

http://www.acer.europa.eu/fr/The_agency/Organisation/Pages/ACER-departments.aspx
L'Agence est située à Ljubljana (Slovénie).

2. OFFRE

Le programme de stage cible principalement les jeunes diplômés universitaires, sans exclure ceux qui, dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie, ont récemment obtenu un diplôme universitaire et sont au début d'une nouvelle carrière professionnelle.

L'Agence propose des postes de stagiaire au sein de ses cinq départements et du bureau du directeur, dans les domaines suivants:

- presse et communications
- ressources humaines
- technologies de l'information
- politique
- analyse des marchés
- analyse de données

Dans le tableau ci-dessous, les candidats peuvent trouver les exigences en matière de diplômes universitaires et les tâches essentielles associées à chaque profil.

Les candidats noteront que le profil spécifique relatif à chaque stage sera indiqué dans le courrier d'offre envoyé aux candidats sélectionnés. Les tâches du stagiaire sont susceptibles d'être adaptées à nouveau en fonction du profil de chaque personne après le début du stage.

Il peut être demandé aux stagiaires de fournir de l'aide dans d'autres domaines d'activités, en fonction des besoins du service ainsi que de leur profil et de leur expérience.

| Département(s) | Profil | Exigences | Tâches associées au profil (liste non exhaustive) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BUREAU DU DIRECTEUR | Presse et communications | Diplôme en journalisme, en communication ou dans un domaine apparenté. | Contribuer à la mise en œuvre des changements relatifs au site web et à d'autres activités de communication numérique; contribuer aux activités de suivi des médias de l'Agence; participer à la planification et à la mise en œuvre des actions de communication externe et interne. |
| DÉPARTEMENT «ADMINISTRATION» | Ressources humaines | Diplôme en sciences sociales (de préférence en gestion des ressources humaines, administration) ou dans un domaine apparenté. | Participer à la rédaction des documents et des politiques en matière de ressources humaines de l'Agence; contribuer à la rédaction et à la mise en œuvre du plan de communication des ressources humaines, y compris en soutenant les activités liées à la participation du personnel et à la gestion des médias (sociaux); fournir un soutien général à l'équipe, en particulier en ce qui concerne l'organisation et la coordination des procédures de sélection et des activités d'apprentissage et de perfectionnement. |
| DÉPARTEMENT «ADMINISTRATION»; ou DÉPARTEMENT «GAZ»; ou DÉPARTEMENT «ÉLECTRICITÉ»; ou DÉPARTEMENT «SURVEILLANCE DU MARCHÉ ET DES PRATIQUES»; ou DÉPARTEMENT «INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE DU MARCHÉ» | Technologies de l'information | Diplôme en technologies de l'information, en informatique ou dans un domaine apparenté. | Contribuer à l'installation, à la configuration et à l'administration des systèmes informatiques et des réseaux de l'Agence et à l'assistance pour les utilisateurs locaux des technologies de l'information; et/ou contribuer à la conception et au développement des outils de collecte de données de l'Agence, des méthodes d'analyse des données et des outils favorisant le partage d'informations et la gestion des flux de travail et des cas; et/ou contribuer à l'automatisation des activités et des tâches. |

| DÉPARTEMENT «GAZ»; ou DÉPARTEMENT «ÉLECTRICITÉ»; ou DÉPARTEMENT «SURVEILLANCE DU MARCHÉ ET DES PRATIQUES»; ou DÉPARTEMENT «INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE DU MARCHÉ» | Politique | Diplôme en droit, en économie ou dans un domaine apparenté | Contribuer à l'analyse et à la rédaction de documents stratégiques et les présenter à des fins internes; consolider, finaliser et distribuer différents rapports hebdomadaires et quotidiens; et réaliser des activités de gestion de documents liées à des cas. |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DÉPARTEMENT «GAZ»; ou DÉPARTEMENT «ÉLECTRICITÉ»; ou DÉPARTEMENT «SURVEILLANCE DU MARCHÉ ET DES PRATIQUES»; ou DÉPARTEMENT «INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE DU MARCHÉ» | Analyse de marché | Diplôme en économie, en statistique ou dans un domaine apparenté | Réaliser des calculs et des analyses statistiques; présenter et rédiger les conclusions des analyses, préparer des documents destinés à un usage interne ainsi que des rapports; participer à la rédaction et à la consolidation des documents des parties prenantes concernées; et soutenir les projets relatifs aux outils propriétaires de l'Agence en cours de développement. |
| DÉPARTEMENT «GAZ»; ou DÉPARTEMENT «ÉLECTRICITÉ»; ou DÉPARTEMENT «SURVEILLANCE DU MARCHÉ ET DES PRATIQUES»; ou DÉPARTEMENT «INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE DU MARCHÉ» | Analyse de données | Diplôme en ingénierie, en mathématiques, en statistiques ou dans un domaine apparenté | Recueillir et manipuler des données, y compris en utilisant Excel de manière approfondie et en interrogeant des bases de données SQL; améliorer (en le programmant avec la hiérarchie) les outils existants de collecte de données; et analyser les données collectées et présenter les résultats des analyses. |

3. CANDIDATS RECHERCHES

A. Critères d'éligibilité

Pour participer à un programme de stage, les candidats doivent à la date de début de la période de stage spécifique:

- 1. être âgés de 18 ans ou plus;
- 2. être ressortissants d'un État membre de l'Union européenne;
- 3. posséder des compétences linguistiques de niveau C1 pour la première langue (connaissance approfondie) et de niveau B2 pour la deuxième langue (connaissance satisfaisante), ces niveaux étant définis par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR);
- 4. posséder un niveau de formation correspondant à un cycle complet d'études universitaires, sanctionné par un diplôme, dans les cas où la durée normale de ces études est de trois années ou plus,

(seuls les diplômes délivrés dans les États membres de l'UE ou ayant fait l'objet d'une équivalence délivrée par les autorités desdits États membres sont pris en considération);

Le candidat ne sera pas retenu si l'un de ces critères d'éligibilité n'est pas respecté.

L'Agence n'acceptera pas les dossiers de candidats qui, pendant plus de 6 semaines:

- ont déjà bénéficié ou bénéficient d'un stage, quel qu'il soit, au sein d'une institution ou d'un organe de l'Union européenne; ou
- ont déjà occupé ou occupent un emploi, quel qu'il soit, au sein d'une institution ou d'un organe de l'Union européenne.

B. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées en tenant compte de la formation, des qualifications, des compétences et de la motivation. Les critères suivants seront plus particulièrement évalués lors de la sélection des candidats aux postes de stagiaire:

- 1. Diplôme universitaire dans un domaine pertinent pour les postes de stagiaire.
- 2. Bonne maîtrise orale et écrite (niveau C1¹) de la langue anglaise;

Veuillez noter que, compte tenu de la nature des tâches de l'Agence, de sa langue de travail et des exigences du service, la connaissance de niveau C2 de la langue anglaise est privilégiée pour la plupart des profils.

4. SELECTION

Les candidats reçus seront évalués régulièrement pour occuper les postes vacants de stagiaire, à compter du 1^{er} mars ou du 1^{er} septembre de chaque année.

¹ voir les niveaux de langue du Cadre européen commun de référence: http://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr

L'équipe de gestion des ressources humaines examinera l'éligibilité des candidatures en fonction des critères définis à l'article 3.A.

L'équipe de gestion des ressources humaines transmettra les candidatures éligibles au(x) responsable(s) du (ou des) département(s) chargé(s) du recrutement et du (ou des) chef(s) d'équipe concerné(s).

En fonction des résultats de l'évaluation du (ou des) responsable(s) du (ou des) département(s) chargé(s) du recrutement, l'équipe de gestion des ressources humaines proposera une liste des candidats retenus au directeur qui validera la liste proposée en tenant compte du nombre de places de stagiaires disponibles.

5. ÉGALITE DES CHANCES

L'Agence applique une politique d'égalité des chances et accepte et traite les candidatures sans discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

6. CONDITIONS DE STAGE

Les conditions du programme de stage sont régies par la <u>décision 2017-13 du directeur</u> de l'Agence.

La période de stage commence le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre de chaque année, et s'étend sur une durée fixe de six mois. Dans des cas exceptionnels dûment justifiés, la date de début du stage peut être reportée. Dans ce dernier cas, la date de début est le premier ou le seizième jour calendaire du mois et le stage s'étend jusqu'à la fin de la période de stage concernée.

Les stagiaires qui ne perçoivent pas de salaire ni de bourse ou d'autre soutien financier d'autres sources pour accomplir le programme de stage bénéficieront d'une bourse mensuelle pendant toute la durée de la période de stage.

Pour le programme de stage lié à cet appel à manifestation d'intérêt, la bourse mensuelle s'élève à 500 EUR.

Les stagiaires qui reçoivent un soutien extérieur peuvent bénéficier d'un complément financier pour atteindre le montant indiqué ci-dessus (500 EUR).

En complément de la bourse mensuelle, les stagiaires pourront bénéficier des contributions suivantes en fonction de leur lieu de recrutement:

A. Indemnité d'hébergement²:

- Les stagiaires dont le lieu de recrutement se trouve à au moins 50 km du lieu de contrat et qui doivent changer de lieu de résidence bénéficieront d'une indemnité d'hébergement en guise de contribution pour le désagrément lié au changement temporaire de résidence.

² Pour le programme de stage lié à cet appel à manifestation d'intérêt, le montant forfaitaire de l'indemnité d'hébergement a été fixé à 250 EUR par mois.

- L'indemnité d'hébergement sera versée tous les mois sous réserve de présentation des pièces justificatives liées aux coûts d'hébergement (loyer).

B. Contribution aux frais de voyage occasionnés au début et à la fin du stage

- Si la durée de stage est d'au moins trois mois, les stagiaires concernés seront autorisés à bénéficier d'un remboursement des frais de voyage occasionnés au début et à la fin du stage.
- La moitié des frais de voyage sera versée au début de la période de stage et l'autre moitié à la fin pour rembourser au stagiaire les frais de déplacement du lieu de recrutement au lieu de contrat et les frais de retour. Les indemnités de voyage seront calculées conformément à l'article 7 de l'annexe 7 du statut.
- Les stagiaires dont le lieu de recrutement se trouve à moins de 200 km du lieu du contrat ne peuvent bénéficier du remboursement des frais de voyage.

C. Contribution au déplacement en transport public:

- Les stagiaires seront autorisés à bénéficier d'un abonnement mensuel leur permettant de se déplacer en transport public à Ljubljana.
- Les stagiaires qui ne peuvent pas bénéficier de l'indemnité d'hébergement seront autorisés, sous réserve de la présentation des pièces justificatives appropriées, à bénéficier d'une contribution mensuelle pour leurs déplacements en transport public entre leur lieu de résidence et le lieu de contrat à Ljubljana.

Le lieu du stage sera à Ljubljana (Slovénie), où l'Agence est établie.

7. PROTECTION DES DONNEES

Les candidatures pour les stages et les documents justificatifs ne seront pas renvoyés aux candidats et seront conservés dans les archives par l'Agence.

L'Agence veille à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données.

8. PROCEDURE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Pour que leur candidature soit recevable, les candidats doivent fournir:

- un formulaire de candidature pour le programme de stage (disponible sur le site web de l'ACER);
- une copie du (ou des) diplôme(s) universitaire(s).

Veuillez ne pas fournir d'autres documents justificatifs à cette étape de la procédure.

Il convient de rédiger les candidatures en anglais et de les envoyer par courrier électronique à l'adresse fonctionnelle suivante: <u>traineeship@acer.europa.eu</u>, en indiquant la référence de cet appel dans l'objet de l'avis.

Veuillez indiquer clairement sur le formulaire de candidature les profils (deux au maximum) pour lesquels vous présentez votre candidature.

Afin de faciliter le processus de sélection, toute communication avec les candidats au sujet du présent avis de vacance s'effectuera en anglais.

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert et aucune date limite n'a été établie pour les candidatures.

Si, à un stade quelconque de la procédure, il est constaté qu'une information fournie par un candidat est incorrecte, celui-ci sera exclu.